

suivre, je lirai ces observations au complet, en toute justice à son égard. Cela représente environ une page et demie du *Hansard*.

Le PRÉSIDENT: Sommes-nous intéressés à entendre ce qu'a dit un député de la Chambre des communes?

Le sénateur CROLL: Pouvez-vous nous en donner un résumé?

Le PRÉSIDENT: Cela serait préférable, je pense.

M. BURGESS: Fondamentalement, cela se résume à ce que j'ai dit. On a estimé que si on subdivisait les actions—et cela était le fondement des critiques faites par M. Kindt et les autres députés—les actions subdivisées augmenteraient automatiquement de valeur.

Le sénateur AIRD: Il n'en est pas toujours ainsi.

M. BURGESS: Cela est tout à fait juste, mais c'est là la prétention qu'on nous a apportée. A cause de cette augmentation automatique, le mot «automatique» étant entre guillemets, de la valeur des actions de la compagnie, un promoteur du capital qui désire augmenter le capital, fait monter les prix du marché pour le moment, et les actionnaires actuels se libèrent en vendant à un prix élevé aux dépens des dupes qui achètent les actions à ce prix. Je regrette de ne pouvoir donner plus de sens aux critiques proférées dans l'autre Chambre.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela vous satisfait, sénateur Croll?

Le sénateur CROLL: Oui, sauf que je ne pense pas qu'on ait laissé planer quelque doute quant à l'honnêteté. On a parlé de cela comme étant «quelque chose de sinistre», ce qui n'est pas la même chose.

Le sénateur McCUTCHEON: Une nuance très subtile, je dirais.

Le sénateur HOLLETT: Est-ce que cela pourrait arriver? Pourrait-il arriver, comme on l'a dit, que des gens se débarrassent de leurs actions?

M. BURGESS: Cela ne pourrait pas arriver dans cette compagnie où les principaux actionnaires ne veulent vendre à aucun prix.

Le sénateur McCUTCHEON: Il est très difficile de faire un marché au moyen de 200 millions d'actions à moins qu'il ne s'agisse de quelque chose comme de Windfall.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Les membres du Comité sont-ils prêts à étudier le bill?

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Quel a été le principal but de la compagnie lorsqu'elle a décidé de présenter ce bill au Parlement? Est-ce que la division des actions servira l'intérêt général de la compagnie ou bien avez-vous songé surtout à faciliter aux employés l'acquisition de capitaux au moyen de leurs économies? Est-ce là un des principaux buts?

M. BURGESS: Le plan d'épargne des employés constitue une motivation, mais c'est une motivation secondaire. Je pense que la première motivation du conseil d'administration d'une compagnie canadienne de cette nature, est de répartir sur une plus grande base le capital, en particulier de permettre à plus de Canadiens d'acquérir des actions. Cela apporte un résultat très utile en ce sens que pour l'avantage des actionnaires actuels, aussi bien que pour l'avantage d'autres individus qui pourraient désirer acquérir des actions de la compagnie, on obtient un marché beaucoup plus grand pour le capital. Lorsque les actions se vendant à quelque 80 ou 90 dollars, ce sont des actions pour les riches et plusieurs syndicats de placements et des gens de cet acabit en achètent, mais l'homme de la rue n'en achètera pas beaucoup. On a alors des achats qui représentent d'importants investissements ou quelque chose de semblable, et le prix des actions monte sur le marché parce que ces gens achètent des actions en se basant sur ce que leurs experts financiers leur ont dit. Ils désirent des actions que leur ont conseillées leurs experts financiers. Ils sont alors intéressés à avoir des actions; ils en achètent; et les prix montent. Ces commandes sont remplies et le capital diminue quelque peu. Il en résulte évidemment de fortes perturbations des prix du marché des actions qui ont une valeur authentique. Les prix peuvent fluctuer autant que de deux